

Fiche

1. Quel est leur sens ? Comment s'emploient-ils ?

Il existe six verbes de modalité.

• **Devoir : müssen et sollen**

Le verbe *müssen* exprime une obligation forte, à laquelle on ne peut se dérober : *ich muss* → il faut que, je suis obligé de...

Le verbe *sollen* traduit une obligation morale : *ich soll* → il serait bon que je..., il vaudrait mieux que je...

Ex. : *Morgen muss ich eine Mathearbeit schreiben.* (Demain, je suis obligé de faire un contrôle de maths = je n'ai pas le choix, c'est une obligation imposée par le professeur).

Ich soll heute Nachmittag arbeiten. (Il serait bon que je travaille cette après midi = c'est vivement conseillé, ce ne serait pas sérieux de ne pas le faire.)

• **Pouvoir : können et dürfen**

Le verbe *können* exprime une capacité : *ich kann* → je suis capable, j'ai la possibilité ou le savoir-faire nécessaires...

Le verbe *dürfen* traduit une permission donnée par quelqu'un d'autre : *ich darf* → j'ai l'autorisation, le droit...

Ex. : *Ich kann schon Auto fahren, aber ich darf es nicht, weil ich erst 15 bin.* (Je sais déjà conduire une voiture, je peux le faire, j'ai appris et j'ai la taille suffisante, mais je n'en ai pas l'autorisation, parce que je n'ai que 15 ans.)

• **Vouloir : wollen et mögen**

Le verbe *wollen* exprime la volonté, l'intention et, à ce titre, le futur proche.

Ex. : *Ich will meinem Freund sofort eine E-mail schreiben.* (J'ai l'intention d'écrire tout de suite un e-mail à mon ami).

Le verbe *mögen* se rapproche de « apprécier, aimer bien ».

Ex. : *Magst du Schokoladeis?* (Aimes-tu la glace au chocolat ?)

La forme la plus utilisée, *ich möchte* (conditionnel), exprime plutôt un souhait, un désir.

Ex. : *Ich möchte bald nach Berlin fahren.* (J'aimerais bien faire sous peu un voyage à Berlin.)

2. Comment se conjuguent-ils ?

La conjugaison des verbes de modalité est toujours irrégulière aux trois personnes du singulier, mais jamais au pluriel.

Prenons l'exemple du présent de l'indicatif :

Ex. :

müssen	sollen
ich muss	ich soll
du musst	du sollst
er/sie/es muss	er/sie/es soll
wir müssen	wir sollen
ihr müsst	ihr sollt
sie/Sie müssen	sie/Sie sollen

können	dürfen
ich kann	ich darf
du kannst	du darfst
er/sie/es kann	er/sie/es darf
wir können	wir dürfen
ihr könnt	ihr dürft
sie/Sie können	sie/Sie dürfen

--	--

wollen	mögen
ich will	ich mag
du willst	du magst
er/sie/es will	er/sie/es mag
wir wollen	wir mögen
ihr wollt	ihr mögt
sie/Sie wollen	sie/Sie mögen

Bien qu'il ne soit pas un verbe de modalité, *wissen* (savoir) a un comportement analogue : *ich weiß, du weißt, er/sie/es weiß, wir wissen, ihr wisst, sie wissen*.

Voici la conjugaison de ces six verbes de modalité à la 3^e personne du singulier du prétérit et au participe passé (ou participe II) :

3 ^e personne du singulier du prétérit	Participe passé
er musste	gemusst
er sollte	gesollt
er konnte	gekonnt
er wollte	gewollt
er mochte	gemocht

Remarque

Comme nous pouvons le constater, les verbes de modalité dont l'infinitif comportait une inflexion l'ont complètement perdue à ces temps.

3. Comment forme-t-on le double infinitif ?

Au parfait et au plus-que-parfait, quand le verbe de modalité est accompagné d'un infinitif, le participe passé (ou participe II) se met également à l'infinitif : on a alors affaire à un double infinitif.

*Warum **hast** du nicht mit uns in die Stadt **fabren wollen**?* (Pourquoi n'as-tu pas voulu nous accompagner en ville ?)

 [Exercice n°1](#)

 [Exercice n°2](#)

 [Exercice n°3](#)

 [Exercice n°4](#)